

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018
N°80/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE CINQ NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER

PROCURATIONS : B. ZANNI à E. DUCES

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et 2121-21, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs dont elle fait partie et des instances auxquelles elle participe.

Comme le prévoit l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose de voter ces désignations à main levée.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DESIGNE les représentants suivants :

CENTRE SOCIOCULTUREL MALRAUX

- 1 représentant titulaire siégeant au Conseil d'administration : Martine SELVE
- 1 représentant suppléant : Evelyne DUCES

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

- 1 représentant titulaire siégeant au Conseil d'administration : André VITINGER
- 1 représentant suppléant : Francis DIETRICH

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

- 1 représentant titulaire : Jean-Louis CATTANI
- 1 représentant suppléant : Eric BARET

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE (AURG) :

- 1 représentant titulaire : Didier SANCHEZ
- 1 représentant suppléant : Francis DIETRICH

CONSEIL DE VIE SOCIAL DU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'AFIPAEIM :

- 1 représentant titulaire : Martine SELVE
- 1 représentant suppléant : Danielle MANTONNIER

Correspondant défense :

- 1 représentant titulaire : André VITINGER

Correspondant sécurité routière :

- 1 représentant titulaire : André VITINGER
- 1 représentant suppléant : Francis DIETRICH

RESERVE REGIONALE DES ILES DU DRAC :

- 1 représentant titulaire : Jean-Louis CATTANI

SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES

- 1 représentant titulaire : Jean-Louis CATTANI

SICCE (syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance) :

- 1 représentant titulaire : Sylvie CHABANY
- 1 représentant suppléant : Fabienne MILET

SEDI :

- 1 représentant titulaire : Didier SANCHEZ
- 1 représentant suppléant : Michel MENDEZ

SEM PFI :

Titulaire : Francis DIETRICH

Commissions thématiques de la métropole :

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers métropolitains pour la commune de Champ sur Drac sont Madame Danielle MANTONNIER et Monsieur Jacques NIVON, le Maire ayant démissionné de son mandat de titulaire au profit de ce dernier. Monsieur Francis DIETRICH, Maire, est ainsi conseiller métropolitain suppléant.

- développement et attractivité : André VITINGER
- cohésion sociale : Martine SELVE
- territoire durable : Jean-Louis CATTANI
- ressources : Jacques NIVON
- mobilités : Danielle MANTONNIER
- services publics environnementaux et de réseau : Didier SANCHEZ

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :

Titulaire : Francis DIETRICH

Suppléant : Michel MENDEZ

Commission réseau du syndicat mixte des transports en commun (SMTC) : Francis DIETRICH

Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le 07/11/18 SLO

ID : 038-213800717-20181105-D181105_4-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 6 novembre 2018

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification



Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 038-213800717-20181105-D181105_4-DE

